

CORREZE ENERGIES VALORISATION

Chemin de la Vergne, SAINT-PANTALEON-DE-
LARCHE (19)

Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE) Origine géographique des déchets

Rapport

Réf : 1110130-01 / SO1100030

JUS/JPT

15/01/2015



GINGER BURGEAP Région Sud-Ouest (Bordeaux) • 52 Avenue Gustave Eiffel
33610 CANÉJAN

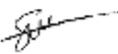
Tél : 05.56.49.38.22 • burgeap.bordeaux@groupeginger.com



CORREZE ENERGIES VALORISATION

Chemin de la Vergne, SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19)

Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la nouvelle Unité de Valorisation
Energétique (UVE)
Origine géographique des déchets

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	15/01/2025	01	J. SALA 	JP. LENGLET 	JP. LENGLET 

Numéro de projet / de rapport :	Réf : 1110130-01 / SO1100030
Num. du site d'intervention (GMP) :	9856
Domaine technique :	11_1

A l'horizon 2029, la nouvelle UVE sera en capacité de réceptionner et de traiter 79 200 tonnes de déchets par an.

Les ordures ménagères proviendront :

- A l'horizon 2031 :
 - De la Corrèze (environ 34 %) ;
 - Du Lot (environ 48 %) ;
 - De la Dordogne (environ 10 %) ;
- A l'horizon 2043 :
 - De la Corrèze (environ 27 %) ;
 - Du Lot (environ 38 %) ;
 - De la Dordogne (environ 8 %) ;
 - Du Cantal (environ 8%).

Seront également traités sur site les refus de tri du Lot (environ 14%) et de la Dordogne (environ 1,5%) ainsi que les déchets administratifs et économiques de Brive (environ 10%) et de la Haute-Vienne (environ 0,5%).

Concernant le stockage des biodéchets, ceux-ci seront collectés sur le territoire du SIRTOM de la Région de Brive. Cela représentera un tonnage de 1500 t maximum à terme.

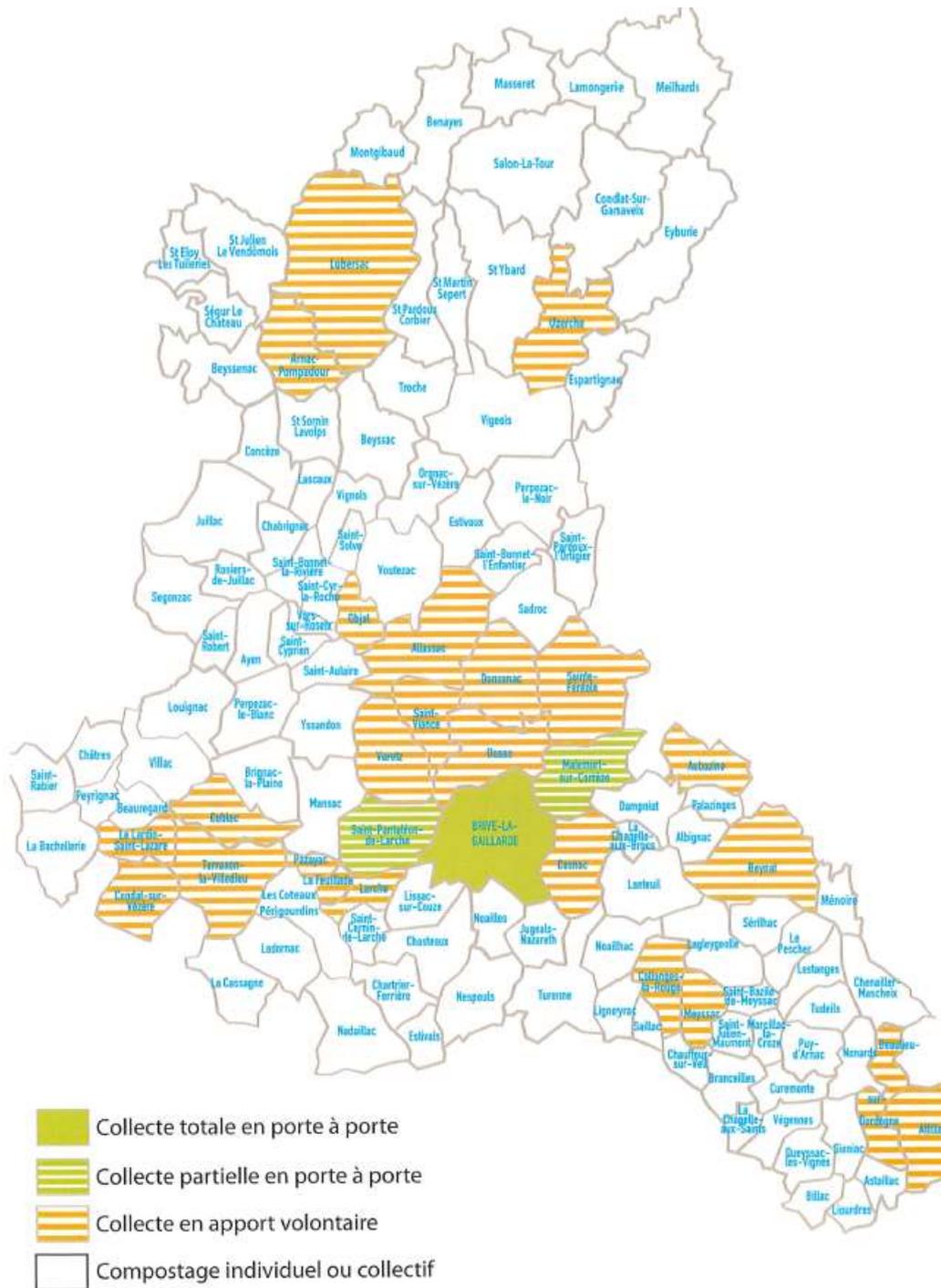


Figure 1 : tri à la source des biodéchets sur le territoire du SIRTOM